



« *Le numerus clausus* pénitentiaire, une idée qui fait son chemin »
<http://pierre-victortournier.blogspot.com/>

Retrouvez toute l'actualité du réseau « ACP » sur internet
3 848 visites : 609 en décembre, 1 480 en janvier, 1 759 en février ...

ACP N°265 - L'hebdomadaire indisciplinaire

Paris, le 5 mars 2012

Arpenter le Champ pénal

10^{ème} année

Directeur de la publication : Pierre V. Tournier

Mardi 6 mars 2012, 17h30 à 19h30. Université Paris 1, Centre d'histoire sociale du XXe siècle. Séminaire « Enfermements, Justices et Liberté dans les sociétés contemporaines, 6^{ème} séance de l'atelier de « Convict Criminology » avec M. Pierre Botton.

- Lieu : CHS XXe siècle, 9, rue Malher, 4^{ème} (Métro Saint-Paul)

Attendez-vous à trouver ...

23 pages

1. Les comptes du lundi : Prisons, refuser l'opacité
2. OPALE : Inflation de la population sous écrou, inflation de la population détenue depuis janvier 2011
3. OPALE : évolution des entrées sous écrou et durée moyenne du temps passé sous écrou : dernières données

4. OPALE : Les sanctions pénales prononcées sont-elles plus « lourdes » aujourd'hui qu'hier en matière de vol simple (infraction unique ou non)
5. Le kiosque
6. Du côté du passé

Formation & Recherche

7. « Les enquêtes annuelles de victimation »
8. Université Paris 1, Séminaire de recherche « Enfermements, Justice et Libertés dans les sociétés contemporaines », mardi 6 mars 2012, 17h30 à 19h30. 6^{ème} séance de l'atelier de « Convict Criminology » avec M. Pierre Botton.
9. Université Paris 1, vendredi 16 et samedi 17 mars 2012. 1^{er} colloque jeunes chercheurs sur la privation de liberté. « Privation de liberté. Populations, Espaces, Temps, Processus, *Politiques*.
10. Albi, « Et si la victime n'existait pas ? Regards croisés et articulation des savoirs. »
11. A propos de la création d'une section "criminologie" du Conseil national de l'Université (CNU)

Informations & Réflexions

12. Nomination
13. Proposition d'emploi
14. Courriels de lecteurs

Déviances & Citoyenneté

15. Sur le blog de Michel Huyette
16. Colloque de l'Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP)
17. « La cupidité va-t-elle tuer la démocratie ? » Débat organisé par l'association Droit & Démocratie
18. Atelier philosophique « Crime, Justice des hommes et Christianisme », *Respect du corps, respect de la vie, justice des hommes et religions*

International

19. Union européenne
20. International Centre for Prison, London

*** LES COMPTES DU LUNDI ***

- 1. - Prisons : Refuser l'opacité

Les chiffres que la direction de l'administration pénitentiaire se garde bien de diffuser

« Au 1er février 2012, 11 314 personnes bénéficient d'un aménagement de peine sous écrou, soit 19,3 % de l'ensemble des personnes écrouées condamnées », indique

l'administration pénitentiaire dans son bulletin mensuel publié vendredi 17 février 2012 (dépêche de l'agence AISG).

La direction de l'administration pénitentiaire oublie de nous dire aussi que le nombre (absolu) de **condamnés sans aménagement de peine** a atteint, à cette date, un nouveau record historique : 46 945, le précédent record était de 46 357 au 1^{er} décembre 2011.

Cette administration oublie tant d'autres choses. Ce ne sont pas ici question de spécialistes : en période électorale, plus qu'à tout autre moment, nous avons le droit de savoir, les citoyens ont le droit de savoir quelle est la situation des prisons de la République, de nos prisons.

Inflation

1/ Au 1^{er} février 2012, le nombre de personnes sous écrou a atteint **un nouveau record** historique : **75 222** (France entière) : 16 463 prévenus détenus, 49 236 condamnés détenus, 8 424 condamnés placés sous surveillance électronique en aménagement de peine, 500 condamnés placés sous surveillance électronique en fin de peine et 599 condamnés en placement à l'extérieur, sans hébergement pénitentiaire. Le précédent record était de 74 108, au 1^{er} décembre 2011.

2/ La population effectivement détenue a elle aussi atteint **un nouveau record** historique : **65 699** (16 463 prévenus détenus + 49 236 condamnés détenus). Le précédent record était de 65 262, au 1^{er} décembre 2011.

3/ En un an, la population sous écrou a augmenté de 9,2 %, la population détenue de 6,4 %. Pendant la même période, le nombre de places opérationnelles a augmenté de seulement 1,3 % : 57 213 places contre 56 454, **759 places de plus en un an, pour 3 928 détenus de plus.**

Surpopulation

4/ Malgré notre insistance, l'administration pénitentiaire **se refuse toujours à communiquer le niveau réel de surpopulation**, c'est à dire le nombre de « détenus en surnombre » : somme des écarts entre le nombre de détenus et le nombre de places dans les seuls établissements surpeuplés. Au 1er février 2012, le nombre de détenus en surnombre, calculé par nos soins est de **11 705**. Il a augmenté de 27 % en un an (9 199, il y a douze mois, soit 2 506 de plus).

5/ Au 1^{er} janvier 2012, **Le nombre de détenus dormant sur un matelas posé à même le sol** était de 629, contre 204, un an avant, soit 3 fois plus. L'administration pénitentiaire ne nous a pas encore fourni le chiffre au 1^{er} février 2012.

Une production de données toujours aussi défailante [voir remarque *infra*]

6/ A la mi-février, nous n'avons pas pu obtenir de données sur **les suicides** sous écrou, enregistrés en 2011.

7/ Les données sur les **entrées sous écrou** de 2011 ne semblent pas non plus disponibles (aucune donnée sur le 3^{ème} trimestre 2011, ni évidemment sur le 4^{ème}). Ces données dites de flux sont pourtant indispensables pour analyser les raisons de l'inflation carcérale actuelle : est-elle due à une augmentation des placements sous écrou et/ou à une augmentation des durées (temps passé sous écrou) ?

8/ Et ne parlons pas des données concernant la population des personnes placées sous main de justice en **milieu ouvert** : prévenus placés sous contrôle judiciaire, condamnés avec sursis et mises à l'épreuve (SME), condamnés au travail d'intérêt général (TIG), condamnés en libération conditionnelle (LC), etc. Aucunes données actualisées depuis plus d'un an !

Des décisions à prendre avant l'été prochain

Au rythme où vont les choses – et en tenant compte des variations saisonnières - le prochain gouvernement pourrait se trouver, au 1er juillet 2012, à gérer **80 000 personnes sous écrou dont 69 000 personnes détenues**. Ne devra-t-il pas prendre des mesures d'urgence pour faire face ? Dans quels sens ? Devra-t-il recourir à une loi d'amnistie que le Parlement serait invité à adopter – comme ce fut le cas en 1981, 1888, 1995 ou 2002, mais pas en 2007 ? Le Président de la République devra-t-il recourir à son pouvoir de gracier ? Pour le 14 juillet 2006, le Président Chirac avait octroyé quinze jours de remise par mois de détention restant à purger dans la limite de 4 mois maximum. En 2007, le Président Sarkozy avait rompu avec cet usage qui s'était systématisé depuis 1991.

Aujourd'hui, les candidats à l'élection présidentielle ne devraient –ils pas prendre position sans attendre, en pensant, qu'en politique, le courage n'est pas toujours perdant ? Souvenons-nous de François Mitterrand affirmant lors de la campagne de 1981 son opposition radicale à la peine de mort, alors que 2 français sur 3 étaient opposés à son abolition ?

PVT

Remarque : depuis le 18 février, date de la mise en ligne de ce texte sur mon blog, la direction de l'administration pénitentiaire m'a adressé les données habituelles sur les **entrées sous écrou** du 3^{ème} trimestre 2011 ainsi que des données concernant la population des personnes placées sous main de justice en **milieu ouvert** au 1^{er} janvier 2012. Mais je ne dispose toujours pas des données sur **les suicides** sous écrou, enregistrés en 2011, alors qu'ils sont, bien évidemment comptabilisés en continu.

*** OPALE ***

2. - Inflation de la population sous écrou, inflation de la population détenue depuis janvier 2011

A. Population sous écrou

Champ : France entière

Référence à indiquer : **OPALE. 5-1**

Taux d'accroissement annuel calculé au 1^{er} jour de chaque mois

Ecroués	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2010	66 089	66 710	66 901	67 757	67 851	67 981
2011	66 975	68 864	70 198	71 913	72 575	73 277
2011/2010	+ 1,3 %	+ 3,2 %	+ 4,9 %	+ 6,1 %	+ 7,0 %	+ 7,8 %

Ecroués	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2010	68 659	67 262	66 629	66 925	67 165	67 878
2011	73 320	72 613	71 742	72 326	73 149	74 108
2011/2010	+ 6,8 %	+ 8,0 %	+ 7,7 %	+ 8,1 %	+ 8,9 %	+ 9,2 %

Ecroués	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2011	66 975	68 864	70 198	71 913	72 575	73 277
2012	73 780	75 222				
2012/2011	10,2 %	9,2 %				

B. - Population détenue

Champ : France entière

Référence à indiquer : **OPALE. 5-2**

Taux d'accroissement annuel calculé au 1^{er} jour de chaque mois

Détenus	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2010	60 978	61 363	61 353	61 706	61 604	61 656
2011	60 544	61 771	62 685	64 148	64 584	64 971
2011/2010	- 0,7 %	+ 0,7 %	+ 2,2 %	+ 4,0 %	+ 4,8 %	+ 5,4 %

Détenus	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12
2010	62 113	60 881	60 789	61 142	61 428	61 473
2011	64 726	64 052	63 602	64 147	64 711	65 262
2011/2010	+ 4,4 %	+ 5,2 %	+ 4,6 %	+ 4,9 %	+ 5,3 %	6,2 %

Détenus	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
2011	60 544	61 771	62 685	64 148	64 584	64 971
2012	64 787	65 699				
2012 / 2011	+ 7,0 %	6,4 %				

- 3. - Evolution des entrées sous écrou et durée moyenne du temps passé sou écrou : dernières données disponibles

En termes d'entrées sous écrou, les dernières données qui viennent de m'être communiquées par la direction de l'administration concernent le 3^{ème} trimestre 2011. On peut effectivement regretter - voire ne pas comprendre - l'existence d'un tel délai de production pour un système informatisé (GIDE). *A priori*, nous n'aurons les données du 4^{ème} trimestre 2012 et donc de l'année 2012 qu'en mai 2012.

Sur la base des données calculées sur le 3^{ème} trimestre de chaque année, on constate que le nombre d'entrées sous écrou est relativement stable, fluctuant entre 19 000 et 20 000 dans le trimestre.

Si la population moyenne augmente considérablement, passant d'environ 59 500 en 2005 à 72 500 en 2011, soit + 22 %, c'est uniquement à cause de l'augmentation de la durée moyenne de temps passé sous écrou : 9 mois environ en 2005-2006-2007, 10 mois en 2008, 11 mois en 2009-2010-2011.

Même si cette durée est une durée globale entre écrou et levée d'écrou – à ne pas confondre avec le quantum de la peine prononcée, cette évolution, est à rapprocher de la loi du 10 août 2007 sur les « peines planchers »

Pour fixer les idées, si au cours du 3^{ème} trimestre 2011, nous avions eu, pour 19 581 entrées sous écrou, une durée moyenne égale à celle du 3^{ème} trimestre 2006, soit 8,9 mois (dernière année avant les peines planchers), nous aurions eu, toutes choses égales par ailleurs, une population moyenne de 58 000 personnes sous écrou au lieu des 72 500 recensés au cours du 3^{ème} trimestre 2011.

Données calculées sur le 3^{ème} trimestre de chaque année

Champ : France entière

Référence à indiquer : **OPALE. 18**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Entrées trimestrielles (E)	19 166	19 768	21 062	20 191	18 559	18 713	19 581	
Population moyenne (P) (i)	59 345	58 749	63 828	67 160	67 140	67 369	72 500	
Durée moyenne sous écrou (d, en mois) (ii)	9,3 m	8,9 m	9,1 m	10,0 m	10,9 m	10,8 m	11,1 m	

(i) Moyenne sur les effectifs au 1^{er} jour de chaque mois

(ii) Cet indicateur du temps moyen passé sous écrou (d) est calculé à partir de la formule $P = E \times d$ (où P est l'effectif moyen au cours de l'année et E le nombre de mises sous écrou dans l'année, formule qui repose sur l'hypothèse de stationnarité (mises sous écrou annuelles constantes, calendriers des sorties identiques pour toutes les cohortes d'écroués).

Sur la base des données fournies par l'administration pénitentiaire

- 4. - Les sanctions pénales prononcées sont-elles plus « lourdes » aujourd'hui qu'hier en matière de vol simple (infraction unique ou non)

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés / SDSE

Un volume de condamnations en baisse, des peines plus lourdes

a. - Le nombre de condamnations pour **vol simple** (infraction unique ou non) est de **24 060** en 2010. C'est un minimum absolu depuis 2000, si l'on excepte l'année 2002 marquée par l'amnistie, suite à l'élection présidentielle. L'effectif était de plus de 38 000 en 2000, il n'a pratiquement pas cessé de diminuer depuis.

b. - La proportion des peines privatives de liberté est de **67% depuis 2006**. De 2000 à 2005, elle a varié entre un minimum de 63 % (2005) et un maximum de 71 % en 2003.

c. - La proportion des peines privatives de liberté fermes (sursis partiels compris) est de **50 % en 2010**. C'est un maximum absolu depuis 2000, si l'on excepte l'année 2002 marquée par l'amnistie, suite à l'élection présidentielle.

d. - Pour les peines privatives de liberté fermes (ou avec sursis partiel), le quantum ferme moyen est de **5 mois en 2010**. Ce qui correspond à un maximum depuis 2000.

e. - En 2010, on compte 3,6 % de peines de « moins d'un mois », 29,4 de peines de « un mois à moins de 3 mois », 34 % de « 3 mois à moins de 6 mois » et 33 % de « 6 mois et plus ». En 2000, ces proportions étaient respectivement de 6,8 %, 39,2 %, 32 % et 22 %.

Sanctions prononcées pour vol simple (infraction unique ou non) : depuis 2000

Champ : France entière

Référence à indiquer : **OPALE. 102**

	2000	2001	2002*	2003	2004
Total	38 158	33 937	22 412	29 577	31 491
Peines privatives de liberté	24 781	21 935	15 653	21 025	21 995
<i>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</i>	11 307	10 043	8 052	8 617	9 168
Moins d'un mois	764	641	303	365	469
1 mois à moins de 3 mois	4 403	3 789	2 082	2 863	3 383
3 mois à moins de 6 mois	3 665	3 357	2 995	2 992	3 139
6 mois à moins d'un an	1 824	1 666	1 977	1 762	1 583
1 an et plus	651	590	695	635	594
<i>Assorti d'un sursis total</i>	13 474	11 892	7 601	12 408	12 827
Sursis simple	9 303	8 055	4 486	9 123	9 313
Sursis avec mise à l'épreuve	3 139	2 935	2 344	2 579	2 734
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	1 032	902	771	706	780
Amende	6 166	5 336	2 571	3 833	4 118
Autres décisions	7 211		4 188	4 719	5 378
<i>Dont jours amendes</i>	1 571	1 607	780	1 066	1 254
<i>Dont TIG</i>	1 467	1 197	1 082	1 047	1 044

	2000	2001	2002*	2003	2004
% Peines privatives de liberté	65 %	65 %	70 %	71 %	70 %
% Amendes	16 %	16 %	11 %	13 %	13 %
% Autres décisions	19 %	19 %	19 %	16 %	17 %
% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel / ensemble des peines privatives de liberté	46 %	46 %	51 %	41 %	42 %
% peines de moins de 1 mois / ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	6,8 %	6,4 %	3,8 %	4,2 %	5,1 %

% peines de moins de 3 mois / ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	46 %	44 %	30 %	37 %	42 %
% peines de moins de 6 mois / ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	78 %	78 %	67 %	72 %	76 %
Durée moyenne de la peine ferme (en mois)	3,9 m	3,9 m	5,0 m	4,4 m	4,1 m

* Année d'amnistie

	2005	2006	2007	2008	2009
Total	31 330	28 821	28 519	26 188	24 965
Peines privatives de liberté	19 735	19 286	19 223	17 551	16 715
<i>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</i>	8 684	8 642	9 145	8 344	8 126
Moins d'un mois	467	432	509	349	376
1 mois à moins de 3 mois	3 193	3 303	3 550	2 661	2 790
3 mois à moins de 6 mois	2 974	2 920	2 919	2 640	2 357
6 mois à moins d'un an	1 475	1 467	1 483	1 523	1 444
1 an et plus	575	520	684	1 171	1 159
<i>Assorti d'un sursis total</i>	11 051	10 644	10 078	9 207	8 589
Sursis simple	7 998	7 728	7 294	6 431	5 846
Sursis avec mise à l'épreuve	2 357	2 219	2 205	2 198	2 097
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	696	697	579	578	646
Amende	5 524	3 474	3 576	3 261	2 997
Autres décisions	6 071	6 061	5 720	5 376	5 253
<i>Dont jours amendes</i>	1 223	1 236	1 396	1 253	1 216
<i>Dont TIG</i>	1 268	1 282	1 286	1 128	1 327

	2005	2006	2007	2008	2009
% Peines privatives de liberté	63 %	67 %	67 %	67 %	67 %
% Amendes	18 %	12 %	13 %	12 %	12 %
% Autres décisions	19 %	21 %	20 %	21 %	21 %
% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel / ensemble des peines privatives de liberté	44 %	45 %	48 %	48 %	49 %
% peines de moins de 1 mois / ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	5,4 %	5,0 %	5,6 %	4,2 %	4,6 %
% peines de moins de 3 mois / ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	42 %	43 %	44 %	36 %	39 %
% peines de moins de 6 mois / ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	76 %	77 %	76 %	68 %	68 %
Durée moyenne de la peine ferme (en mois)	4,1 m	4,0 m	4,0 m	4,9 m	4,9 m

	2010	2011	2012	2013	2014
Total	24 060				
Peines privatives de liberté	16 055				
<i>Ferme ou assorti d'un sursis partiel</i>	7 977				
Moins d'un mois	289				
1 mois à moins de 3 mois	2 713				
3 mois à moins de 6 mois	2 323				
6 mois à moins d'un an	1 442				
1 an et plus	1 210				
<i>Assorti d'un sursis total</i>	8 078				
Sursis simple	5 594				
Sursis avec mise à l'épreuve	1 836				
Sursis avec mise à l'épreuve et TIG	648				
Amende	3 044				
Autres décisions	4 961				
<i>Dont jours amendes</i>	1 216				
<i>Dont TIG</i>	1 280				

	2010	2011	2012	2013	2014
% Peines privatives de liberté	67 %				
% Amendes	13 %				
% Autres décisions	20 %				
% peines fermes ou assorties d'un sursis partiel / ensemble des peines privatives de liberté	50 %				
% peines de moins de 1 mois / ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	3,6 %				
% peines de moins de 3 mois / ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	33 %				
% peines de moins de 6 mois / ensemble des peines fermes ou assorties d'un sursis partiel	67 %				
Durée moyenne de la peine ferme (en mois)	5,0 m				

Sur la base des données du Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Libertés/ SDSE

*** LE KIOSQUE ***

- 5. – Ouvrage

Nina Califano, « *Sexualité incarcérée. Rapport à soi et rapport à l'autre dans l'enfermement* », l'Harmattan, Coll. « Sexualité humaine », 2012, 21€ 214 p.

Présentation de l'éditeur. La sexualité en prison est un sujet évité, décrié mais derrière ces deux mots se cache une réalité complexe. La sexualité des détenus est un sujet tabou. La privation sexuelle, révèle l'amputation des relations humaines qu'implique l'incarcération et met en exergue les problématiques identitaires que l'on retrouve en détention. Cet ouvrage analyse les formes et les enjeux de la sexualité en prison sur des détenus qui de par leur histoire, ont souvent déjà un lien à l'autre fragile.

Revues

Champ Pénal / Penal Field

Sébastien Delarre, « Des discours aux chiffres : les effets d'une décennie de lois réformatrices en matière de justice des mineurs », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. IX | 2012, mis en ligne le 27 février 2012, <http://champpenal.revues.org/8235> ;

Résumé de l'auteur. La décennie récente a été marquée par un durcissement de la justice des mineurs. Le constat est récurrent dans la littérature sociologique et juridique contemporaine. Mais à quel niveau s'applique-t-il ? Les lois traditionnelles visent à se réaliser dans des actes judiciaires réels, régulant les pratiques qui leur sont assujetties. Les lois dites « symboliques » en revanche remplissent des fonctions qui dépassent largement le cadre de leur mise en application pratique, pour trouver ailleurs une raison d'être. Or, les commentaires effectués ces dernières années sur la justice des mineurs semblent osciller souvent entre ces deux lectures, de premier et de second degré ; de ce fait, le diagnostic des transformations pénales n'est pas tout à fait stabilisé. Cette recherche propose alors simplement de mesurer *in concreto*, sur la base de données semi-administratives, l'impact des diverses lois passées dans le cadre des réformes récentes. Une méthode ancienne est reprise, la représentation des filières pénales sous la forme de graphes, afin de comparer terme à terme les deux extrémités de la décennie récente.

Sébastien Delarre est maître de conférences en sociologie à l'université de Lille 1 et chercheur au CLERSÉ (UMR 8019).

Revue suisse de criminologie, 2012/1

« *L'ADN, c'est le signature de Dieu* » : ce que la justice pénale dit de la preuve génétique, Joëlle Vuille.

Mineurs et auteurs d'abus sexuels. Genre, discrimination et droits de l'enfant, Zoe Moody, Maude J. Tamini, Philip D. Jaffé.

L'utilisation du renseignement forensique pour guider les décisions liées à l'investigation de scène de crime, Amélie Baylon.

Caractérisation des situations engendrant un incendie non délibéré, Alain Waser, Olivier Delémont, Olivier Ribaux.

AJ. Pénal, n°2, février 2012, Dalloz. Avec une dossier sur « Prévenir la récidive, évaluer la dangerosité. » Contributions de Véronique Tellier-Cayrol, Frédérique Fiechter-Boulvard, Philippe Jusseaume, Martine Herzog-Evans, Arnaud Auber et Elodie Coudret.

Manuel Boucher, « Portrait d'un policier de la brigade anti-criminalité dans une « cité ghetto » française » *Champ pénal/ Penal Field* [En ligne], Vol. IX | 2012, mis en ligne le 30 janvier 2012.

Résumé de l'auteur. Face à l'intensité des violences lors des émeutes urbaines de l'automne 2005, pour prévenir et réprimer d'éventuels nouveaux désordres, l'État a décidé de renforcer la présence des forces de l'ordre en capacité de se confronter à la « jeunesse turbulente » des quartiers populaires. Des interactions frictionnelles, des rapports paroxystiques et complexes vont alors se développer entre des jeunes « figures de désordres » et des acteurs institués et émergents d'encadrement des classes populaires, en particulier des policiers chargés de pacifier les cités périphériques ghettoïsées. Dans ce contexte, à partir d'une enquête ethnographique dans une cité ségréguée, cet article dresse le portrait sociologique d'un policier de la brigade anti-criminalité (BAC) de nuit. À partir de la description de son travail quotidien, de ses épreuves et de ses modes d'action, de sa relation à la violence, notamment des émeutes urbaines ainsi que des rapports d'hostilité qu'il entretient avec une partie de la population, ce texte montre que l'expérience sociale des policiers en confrontation avec des « jeunes turbulents » est ambivalente puisqu'ils sont à la fois « traqueurs » et « victimes ».

Manuel Boucher est directeur du Laboratoire d'étude et de recherche sociales (LERS) de l'Institut du développement social (IDS) de Haute Normandie et membre associé au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS).

Sur Internet

Anne Wyvekens, « La sécurité urbaine, affaire d'État ou problème local ? », 13/02/2012

Au moment où s'ouvre la campagne présidentielle, les questions de sécurité reviennent à l'ordre du jour. Anne Wyvekens dresse ici un état des lieux du débat relancé récemment sur la territorialisation de la sécurité. Où en est la mise en œuvre de la sécurité publique à l'échelle locale ?

<http://www.metropolitiques.eu/La-securite-urbaine-affaire-d-Etat.html>

*** DU COTÉ DU PASSÉ ***

- 6. - L'équipe de Criminocorpus prépare un nouvel accueil de la plateforme afin de la rendre plus accessible et plus simple. Celle-ci devrait être opérationnelle en avril prochain.

Dans l'attente, voici les récentes publications de nos principaux sites :

[« Discipliner les villes coloniales » : la police et l'ordre urbain au Dahomey pendant l'entre-deux-guerres](#) : « Tare de l'État colonial », la police en Afrique occidentale française (AOF) exerce pendant l'entre-deux-guerres une multiplicité de fonctions (surveillance de la presse, des mouvements politiques et des prisons, application des innombrables réglementations locales sur l'hygiène et les espaces publics, etc.) qui l'écarte de la prévention et de la répression des crimes et délits. Mais l'organisation d'une police judiciaire, « la seule police qu'une démocratie puisse avouer » selon les termes de Clemenceau, est également quasi-inexistante en France métropolitaine au début XXe siècle... <http://criminocorpus.revues.org/1678>

[Une femme faussaire dans les Landes de Gascogne sous l'Ancien-Régime](http://criminocorpus.revues.org/1741). Le folkloriste gascon Félix Arnaudin (1844-1921) raconte l'histoire de la dame de Z, modèle de la femme faussaire qui aurait vécu et fabriqué de la fausse monnaie au début du XVIIIe siècle à Escource. C'est la part de l'imaginaire dans la confection des récits sur la femme faussaire qui est ici étudiée suivant le modèle des « histoires de famille » pour finir par comprendre la construction de la figure littéraire de la femme faussaire des Landes....

<http://criminocorpus.revues.org/1741>

[Paul Valentin Dupray de la Mahérie \(1828-1911\), « marchand de salade » ou escroc au long cours. Un libraire en quête de sociabilité](http://criminocorpus.revues.org/1739). Cette analyse du cas de Dupray de la Mahérie se présente comme l'amorce d'une réflexion sur l'impact social du faux. Elle sonde non seulement la marge d'action du criminel mais également les représentations judiciaires et littéraires données à voir à l'occasion des différents procès qu'il essuie. Ce héros aux doigts agiles est tout à la fois pris dans une formidable spirale spéculative et un puissant tissu relationnel qui semble le tirailler. Mis au ban de la société,...

<http://criminocorpus.revues.org/1739>

*** FORMATION ET RECHERCHE ***

- 7. PARIS. Lundi 5 mars 2012, 14h-15h, Les enquêtes annuelles de victimation - Un protocole de collecte original pour les violences sensibles, avec Laurence Jaluzot, INSEE - division "conditions de vie des ménages". Discutante : Stéphanie Condon (INED). Dans le cadre du séminaire du lundi de l'Institut National d'Études Démographiques. Ouvert à tous, sans inscription préalable.

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et l'INSEE assurent ensemble le fonctionnement du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation, appelées enquêtes « cadre de vie et sécurité ».

L'enquête a pour objectif de mesurer la fréquence, la nature, et les conséquences des atteintes subies par les ménages ou personnes au cours du passé récent. Elle comprend trois questionnaires qui portent sur des thèmes différents :

- un questionnaire « ménage » qui aborde la qualité de l'environnement du logement et décrit les cambriolages et dégradations des résidences principale et secondaire, les vols et dégradations des véhicules possédés, les escroqueries bancaires ;
- un questionnaire « individuel » qui traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque, des conséquences des violences subies et des suites données ;
- un autre questionnaire individuel qui est consacré aux « violences sensibles » c'est-à-dire aux violences sexuelles et aux violences physiques et menaces au sein du ménage.

La collecte est réalisée chaque année, depuis 2007, en face à face sous Capi par le réseau des enquêteurs de l'Insee pour les questionnaires ménage et individuel. Le module « violences sensibles » est un questionnaire auto-administré dont les conditions de passation permettent aux personnes interrogées de s'isoler et de répondre en toute confidentialité.

C'est ce protocole de collecte original qui fait l'objet de cette présentation.

Lieu : INED, 133, boulevard Davout Paris 20^e, salle Sauvy.

- 8. - Université Paris 1 - Centre d'histoire sociale du XXe siècle. Séminaire « Enfermements, Justices et Liberté dans les sociétés contemporaines

Mardi 6 mars 2012, 17h30 à 19h30. 6^{ème} séance de l'atelier de « Convict Criminology » avec M. Pierre Botton.

Né en 1955 à Lyon, **Pierre Botton** est chef d'entreprise. Condamné pour abus de biens sociaux dans les années 1990, il a effectué 20 mois de détention. En 2010, il crée l'association « Les prisons du cœur » dont l'objet est d'améliorer la condition pénitentiaire et, en particulier, de lutter contre le « choc carcéral ». Soutenue par le Président de la République, l'association est à l'origine du projet d'une prison expérimentale qui sera implantée à Saint-Julien-sur-Suran (Jura) et baptisée « Ensemble contre la récidive ». L'établissement pourrait accueillir 120 détenus, des hommes condamnés pour la première fois, à des peines comprises entre 6 mois et 5 ans (hors condamnation "de nature sexuelle" et "crime de sang").

- Lieu : CHS XXe siècle, 9, rue Malher, 4^{ème} (Métro Saint-Paul)

*** Mardi 15 mai 2012, 17h30. 42^{ème} séance, Mme Virginie Bianchi**, avocat pénaliste, membre de l'équipe du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, ancienne directrice d'établissement pénitentiaire, *Retour d'expériences*.

- Discutant : **M. Paul Louchouart**, inspecteur des services pénitentiaires, ancien du directeur interrégional adjoint des services pénitentiaires de Rhône-Alpes-Auvergne, ancien directeur du Centre pénitentiaire de Fleury Mérogis (2008-2012).

- 9. - PARIS, vendredi 16 et samedi 17 mars 2012. 1^{er} colloque jeune chercheur sur la privation de liberté. « Privation de liberté. Populations, Espaces, Temps, Processus, Politiques.

Pensez-vous à vous inscrire : pierre-victor.tournier@wanadoo.fr

- 10.- ALBI. 8 Juin 2012. « Et si la victime n'existait pas ? Regards croisés et articulation des savoirs. » Journée scientifique organisée par le Centre de criminologie et sciences humaines.

Argumentaire : Définir la victime aujourd'hui apparaît comme une mission complexe. En effet, l'évolution socio-historique de cette notion montre qu'elle n'a pas toujours fait l'objet d'une même approche. Jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle, la notion de victime est empruntée à la théologie, et ramenée à une connotation sacrificielle. Récupérée par l'institution juridique, la notion « victimale » s'étoffe, notamment après la Seconde Guerre Mondiale, illustration même du Mal et du l'inhumain, qui force la réflexion sur des sévices inégalés jusque-là. Les juridictions internationales posent ainsi les premières législations

spécifiques relatives aux droits des victimes. En France, les lois du 15 juin 2000, 9 septembre 2002 et du 9 mars 2004 consolident le statut légal de celles-ci. La victime n'est ici considérée qu'au regard d'une infraction définie par la Loi et transgressé par un autre. Mais alors, est-il possible, au-delà des désignations juridiques, de définir une victime de façon substantielle ?

Aujourd'hui, les sciences humaines envisagent une conception plus large de cette même victime centrant leur définition sur la personne et non plus sur l'infraction. La définition victimologique désigne alors « *tous les traumatismes et les souffrances, de toutes origines, intensités et durées, infligés de manière totalement illégitime et injuste aux victimes dans leur corps, leur dignité, leurs droits et leurs biens* ». (Cario, 2002). Etre victime peut manifester l'expression d'un « réel voilé », et faire oublier « l'expérience vécue au profit de l'expérience subie » (Deswaene, 2002). Etre la victime comporte aussi plusieurs facettes, du héros réceptacle des projections fantasmées du collectif à une place apportant une considération, voir une certaine satisfaction. De par cette acception, la figure victimale devient multiple. Ainsi, elle apparaît dans divers champs (travail, intra-familial, social...) et se banalise. Associée au sentiment d'insécurité actuel, la notion de victime se transforme alors en outil politique et social de référence.

Enfin, la victime ne risque-t-elle pas de se voir catégorisée, étiquetée dans une position désubjectivante ? Issue des racines judéo-chrétiennes de la société occidentale, n'est-elle pas toujours prégnante dans les conceptions actuelles simplement habillées des lois, normes et valeurs qui font la société moderne ?

Cette journée se donne ainsi pour objectif de réfléchir et de débattre de la notion de victime et de sa portée heuristique. Il s'agira de croiser les regards disciplinaires afin de confronter et d'articuler les savoirs et les champs professionnels autour de la notion de victime, des situations de victimisations/vulnérabilités pour optimiser la prise en charge de celle-ci.

Intervenants :

Pascal Pignol, psychologue clinicien, C.H. Guillaume Régnier, Rennes.

Christophe Sy-Quang-Ky, psychologue clinicien, Centre médico-psychologique C.H. de Mont-de-Marsan.

Robert Cario, professeur de sciences criminelles, Université de Pau et des Pays de l'Adour (sous réserve).

Daniel Welzer-Lang, professeur de sociologie, Université de Toulouse Le Mirail.

Walter Albardier, médecin psychiatre, Hôpital G. Marchand, Toulouse, CRIAVS Midi-Pyrénées.

Philippe Génuit, psychologue clinicien, Hôpital G. Marchand, Toulouse, CRIAVS Midi-Pyrénées.

Programme en cours d'élaboration

Tarifs d'inscription : Inscription individuelle : 20 €, Inscription institutionnelle : 80 €, Tarif étudiant et demandeur d'emploi : gratuit.

- Lieu : Campus universitaire Jean-François Champollion d'Albi.

*** Contact :** Centre de Criminologie et des Sciences Humaines de Midi-Pyrénées – CESH, Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion, Place de Verdun - 81012 Albi Cedex 09, Tél. 05 63 48 64 30, Courriel : ccsh@univ-jfc.fr

*** DÉBAT SUR LA CRIMINOLOGIE À L'UNIVERSITÉ ***

- 11. - A propos de la création d'une section "criminologie" du Conseil national de l'Université (CNU)

Compte-rendu d'une entrevue avec le cabinet du ministre de l'enseignement supérieur par Fabien Jobard (28 février 2012).

Une délégation formée de Virginie Gautron, maître de conférences à l'Université de Nantes, Alain Blanc, président de l'Association française de criminologie, Jacques Buisson, président de l'Association française de droit pénal, Fabien Jobard, directeur du CESDIP et Xavier Pin, professeur de droit pénal, a rencontré ce lundi 27 février M. Thierry Rambaud, conseiller « Enseignement supérieur / Sciences humaines et sociales » au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sollicité par nous sur les questions relatives à la création imminente d'une 75e section du CNU, section de criminologie. Nous le remercions de nous avoir reçus.

Voici la synthèse de la teneur de nos échanges :

- Le ministère refuse de communiquer à la communauté universitaire les résultats de la "consultation publique" ouverte en mars 2011 et clôturée en juin 2011. Une centaine de personnes auraient répondu mais le Ministère n'est pas disposé à révéler les opinions exprimées. Tout au plus nous a-t-il été indiqué un "clivage" entre les juristes qui seraient "plutôt réservés" et les médecins et autres qui seraient "plus tempérés".
- Le ministère refuse de nous indiquer le calendrier relatif à la constitution de la section en question. La seule indication qui nous a été donnée est que le mois d'avril correspond traditionnellement à un "temps de réserve" durant lequel les ministères ne prennent plus de décision compte-tenu des élections présidentielles. Le ministère a refusé de nous dire si oui ou non il y aurait une décision en mars.
- Il nous a été affirmé que quiconque aurait publiquement fait valoir sa nomination dans une section criminologie du CNU n'était pas fondé à le faire : aucune nomination n'a été arrêtée.
- La procédure, qui pourrait donc être mise en œuvre en mars 2012, impliquera la prise de 3 arrêtés : un arrêté autorisant l'ouverture d'une nouvelle section, un arrêté de nomination des membres de cette section, et un arrêté appelant la constitution d'un corps électoral. Il a été soutenu que l'absence d'un corps électoral ne devrait pas faire obstacle aux deux premiers arrêtés. Néanmoins, si, une fois la section formée, le nombre d'électeurs n'était pas substantiellement supérieur au nombre de membres, la section ne serait pas viable.
- Le ministère n'a pas été en mesure de nous indiquer les besoins actuels en termes d'emploi auxquels répondrait une section CNU de criminologie.
- Le ministère n'a pas été en mesure de nous indiquer la moindre définition de la discipline évoquée. Tout au plus nous a-t-il été indiqué, d'une part, que la section en question

s'intitulerait uniquement "criminologie" et d'autre part que les docteurs qui ne trouvaient pas de qualification dans les sections 01, 02, 04, 19, 22 pourraient trouver espoir de se voir qualifiés dans cette nouvelle section : tel serait l'objectif.

► Enfin nous avons interrogés notre interlocuteur sur deux alternatives possibles au projet en cours, à savoir :

► La double qualification par la section disciplinaire d'origine puis par la section de criminologie.

► La rénovation des Instituts de Sciences Criminelles et plus largement le soutien à l'ouverture des Universités à la criminologie dans les sections existantes.

Le ministère a rejeté la première proposition : il n'entend pas que la section de criminologie délivre une habilitation après une qualification délivrée par une autre section. Il a pris bonne note de la seconde proposition.

Post-scriptum :

Cette rencontre fait suite à diverses initiatives de la communauté scientifique, telles que :

Association française de criminologie : <http://afc-assoc.org/?q=node/34>,

Association française de science politique : <http://www.afsp.msh-paris.fr/>,

Association des juristes pénalistes : [http://www.francepenal.org/# !conseil...](http://www.francepenal.org/#!conseil...),

Texte signé par près de 70 collègues, dont de nombreux directeurs d'instituts de sciences criminelles et de criminologie : <http://isc-epred.labo.univ-poitiers...>

Qualité de la science française : <http://www.qsf.fr/2011/03/08/a-prop...>

Revue champ pénal : <http://champpenal.revues.org/7999>,

CESDIP : <http://www.cesdip.fr/spip.php?article552>

A suivre...

*** INFORMATIONS ET RÉFLEXIONS ***

*** NOMINATIONS ***

- **12.** – **Xavier Ronsin**, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nantes, est nommé directeur de l'École nationale de la magistrature lors du conseil des ministres, mercredi 15 février 2012. Il remplace **Jean-François Thony**, nommé procureur général près la cour d'appel de Colmar le 25 janvier.

*** EMPLOI ***

- **13.** - **Enquête ELAP - Profil de poste. Type de poste demandé : CDD 12 mois (prolongeable), du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 – Temps plein**

Niveau : Chargé d'étude 2^{ème} catégorie

Lieu : INED, Paris 20è

Affectation : Unité de Recherche 6, « Mobilité, logement et entourage »

Poste de Chargé d'étude sur l'enquête ELAP (Etude Longitudinale sur l'Après Placement)

Descriptif de poste : Le projet ELAP vise à étudier le devenir de jeunes ayant fait l'objet d'un placement par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il s'agit de mieux connaître les conditions de vie et d'accès à l'autonomie de ces jeunes protégés en menant, en 2013, une enquête quantitative auprès 1500 jeunes dans 10 départements des régions Ile de France et Nord-Pas de Calais. Agés de 17 à 21 ans, ces jeunes seront enquêtés au fil de deux vagues de collecte : la première sera conduite en face-à-face par des enquêteurs professionnels dans les lieux de placement des jeunes échantillonnés (foyer, famille d'accueil, lieu de vie, hébergement autonome...), la seconde sera menée, un an plus tard, par téléphone. Entre ces deux vagues, deux contacts permettront de maintenir un lien avec les jeunes. Ce projet a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité auprès d'une centaine de jeunes en 2009 - 2010. Il s'agit désormais de préparer les conditions de réalisation de l'enquête réelle tant sur les plans scientifiques qu'institutionnels et logistiques. En collaboration avec l'équipe ELAP de l'UR6 et du service des enquêtes de l'INED, la personne recrutée prendra ainsi part à toutes les étapes de construction de l'enquête, des phases d'échantillonnage au test de questionnaire sur le terrain, du montage des partenariats avec les départements concernés à la gestion des aspects CNIL. Ce contrat a vocation à être prolongé sur l'ensemble de la période de collecte (2013-2014) et des premières exploitations.

En 2012, la personne recrutée devra contribuer à : - Harmoniser les bases de données des services de l'ASE des 10 départements concernés en vue de constituer une base unique des jeunes de 17-21 ans pris en charge par l'ASE nécessaire à l'échantillonnage,

- Participer à la rénovation des questionnaires de 1ère et 2ème vagues, au regard de l'enquête de faisabilité déjà menée et de nouvelles questions à intégrer ; mettre à jour les modifications et participer au test des questionnaires sur le terrain,

- Participer à la préparation d'autres outils informatiques d'enquête : Outil de suivi de la collecte sur le terrain (en collaboration avec les informaticiens du service des enquêtes), actualisation du site Web...

- Participation à la préparation logistique et au suivi du terrain : réseau d'enquêteurs, préparation des contacts avec les lieux d'enquêtes, identification de possibles réseaux d'aides aux jeunes (missions locales, réseaux d'anciens jeunes placés...),

- Participer à la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les services ASE départementaux et plus largement, aux échanges avec les différentes ASE (quelques déplacements en province possibles).

Compétences requises :

- Type de formation : ingénierie enquêtes et sciences sociales, master sociologie d'enquête... ;

- Connaissance de logiciels de gestion et traitement de bases de données (SAS, ou SPSS, ou Access...);

- Dynamisme, sens de l'organisation, autonomie, capacités relationnelles ;

- Une première expérience d'enquête et la connaissance de la Protection de l'Enfance seraient un plus.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre d'intention) et/ou vos questions liées à ce poste à : Isabelle Frechon (frechon@ined.fr) ou Géraldine Vivier (vivier@ined.fr)

***** COURRIEL D'UN LECTEUR *****

- 14. – Message de R. Pellet, section locale - cadre CFDT-, La Réunion.

Je suis en profond désaccord depuis plusieurs mois avec la méthodologie utilisée pour la mise en œuvre du Diagnostic à vocation criminologique (DAVC). Il s'agit en effet d'un outil d'évaluation important qui apporte plus de formalisme dans la prise en charge des PPSMJ. Mais cette objectivité recherchée enlève par ailleurs une certaine souplesse à la prise en charge et "enferme" quelque part le CPIP dans l'orientation de la PPSMJ... C'est donc une transformation profonde de la prise en charge (qui prend en outre du temps) et par là du métier de CPIP.

Or, on ne modifie pas une culture professionnelle et un métier sans accompagnement, sans explications, sans préparation... Renseigner de nouveaux items sur un logiciel ne peut suffire.

Chacun sait qu'il est objectivement sinon scientifiquement possible d'évaluer le risque de récidive (à condition toutefois de ne pas confondre irresponsabilité et dangerosité) à partir de critères objectifs, actuariels et cliniques tout en restant conscient du risque probable d'erreurs et de la nécessité de réévaluations périodiques (car l'humain change et la **probation** est là pour ça)

Il y a en outre pour cela, des conditions incontournables sur le plan de l'éthique :

- que la PPSMJ soit pleinement informée du cadre légal, de ses droits, des enjeux et du processus de l'évaluation
- que cette évaluation repose sur des critères reconnus et consensuels (cliniques -c'est là le point faible des SPIP à l'heure actuelle car il nous manque des psy-; actuariels et sociaux...)
- que la PPSMJ concernée ait la possibilité d'évoluer avec des soins, des interventions et des prises en charge appropriées."

Or, jusqu'à présent aucun travail, aucune approche n'ont été faites en ce sens. C'est pourquoi, nous sommes dans une situation de blocage et de refus quasi général. Il est donc indispensable me semble-t-il, de travailler dès à présent les questions de fond avant d'aborder les questions de forme, mais cela prendra du temps. C'est ce chemin qu'il faut emprunter et non les raccourcis qui égarent et finissent par perdre les fondements mêmes et les valeurs de la probation.

Courriel d'Alain Bauer, à propos du compte rendu du débat du 7 février au Sénat sur l'ONDRP

Une précision par rapport au débat ONDRP sur une question non abordée en séance mais en note de bas de page par Alain BLANC

Note de bas de page d'Alain Blanc : « André Michel Ventre est intervenu ensuite au cours du débat qui a suivi les premières interventions pour faire part de ce que contrairement à ce que j'indiquais il n'y avait aucun lien entre la constitution de l'INHESJ et la réduction des moyens de l'IHEJ : j'ai donc contacté Antoine Garapon à ce sujet et il est encore plus clair

que je ne l'ai été : c'est en effet la création de l'INHESJ qui lui a été opposée par le cabinet de Michèle Alliot-Marie pour justifier les restrictions budgétaires et la fin de sa mise à disposition. D'autre part, Alain Bauer lui-même lui a clairement dit que l'IHEJ devait rejoindre son Institut ».

Eclairage sur cette note de bas de page

Contrairement à ce qu'avance Alain Blanc, la question de l'IHEJ n'a pas été abordée par la mission préparatoire à la création de l'INHESJ, mais par le ministère de la justice lui-même.

La même question a été posée quant à l'avenir du CESDIP par le cabinet du Ministre. Dans les deux cas, et du fait de statuts assez différents (association pour l'IHEJ et service du ministère combiné à un centre de recherches pour le CESDIP) et de missions assez éloignées du cœur choisi pour le futur INHESJ, et après discussion assez approfondie, la proposition de regroupement n'a pas été retenue par la mission que je présidais. Il convient d'ailleurs de rappeler que les demandes régulièrement déposées par l'ONDRP sont de nature statistiques, et que ce sont pour l'essentiel des postes de statisticiens que l'ONDRP demande au Ministère de la Justice. Postes qui n'existent ni à l'IHEJ, ni au CESDIP...

*** DÉVIANCES ET CITOYENNETÉ ***

Avertissement. La rédaction d'ACP ne partage pas nécessairement le positionnement politique des personnes physiques ou morales citées dans ces rubriques « militantes ». Par la diffusion de ces informations, elle souhaite simplement favoriser le débat d'idées dans le champ pénal, **au-delà des travaux scientifiques que cet hebdomadaire a vocation à faire connaître**

*** DÉBAT ***

- 15. – Sur le blog de Michel Huyette

- **Les malades mentaux et la prison, une condamnation de la France par la CEDH**

Par Michel Huyette La question de la présence et du traitement dans les établissements pénitentiaires de personnes présentant des troubles mentaux importants a fait l'objet au cours des années. Pour lire la suite [cliquez ici](#)

- **L'emprise contemporaine des juges (bibliographie)**

Les éditions Gallimard viennent de publier le second tome d'une étude intitulée "L'état de justice, France XIIIe-XXe siècle". Ce second volume a pour titre "L'emprise contemporaine des juges". Pour lire la suite [cliquez ici](#)

www.huyette.net

*** ASSOCIATIONS ***

- 16. – PARIS. Vendredi 23 mars 2012, 8h45. L'Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP) organise son prochain colloque sur l'aménagement de peine qui sera décliné en deux thématiques au cours de la journée :

1. « Comment construire un aménagement de peine ? » *A l'heure où le cadre législatif devient de plus en plus contraignant, notamment en matière de libération conditionnelle, comment est-il encore possible de construire des projets d'aménagement de peine ?*
2. « La place du juge de l'application des peines dans l'octroi des aménagements de peine : qui décide ? » *Vers une confusion des rôles ? Après une présentation historique, une table ronde permettra de confronter les points de vue des différents acteurs sur la place laissée au judiciaire.*

Programme

8h45. - Accueil des participants

9h. - Ouverture du colloque par Martine LEBRUN, présidente de l'ANJAP

9h30. - Regards croisés sur la construction d'un aménagement de peine autour de 4 témoignages :

- Recherche en cours sur la « culture de l'insertion des juges de l'application des peines » présentée par Martine HERZOG-EVANS et Caroline DANET ;
- Un membre de l'administration pénitentiaire intervenant dans un centre pour peines aménagées (sous réserve) ;
- Un représentant d'une association de réinsertion (sous réserve) ;
- Une expérience étrangère (Belgique) par Annie DEVOS ;

12h30. - Déjeuner au restaurant de l'Assemblée Nationale réservé par l'ANJAP. L'inscription est obligatoire. Repas : 30 €/personne (ou 25 €/personne pour les adhérents)
Ou déjeuner libre

14h. - Une approche historique du rôle du juge dans l'octroi des aménagements de peine par un universitaire.

15h. - Table ronde animée par Ludovic FOSSEY en présence d'Etienne NOËL, avocat, Thierry SIDAINE, juge de l'application des peines, Alain BOULAY, président de l'APEV (sous réserve), Benoît GRANDEL, adjoint du sous-directeur des personnes placées sous main de justice (sous réserve).

17h. Clôture du colloque par Martine LEBRUN

- Lieu : Assemblée Nationale, 101 Rue de l'Université - Paris

*** Contact :** Gwenaëlle KOSKAS / gwenaelle.koskas@justice.fr ou à Alexandra GRILL / alexandra.grill@justice.fr. Service de l'Application des peines (secteur 4), TGI, 173, avenue Paul Vaillant Couturier 93008 BOBIGNY Cedex.

- 17. – PARIS. Jeudi 22 mars 2012, 17h à 20h, « La cupidité va-t-elle tuer la démocratie ? Débat organisé par l'association Droit & Démocratie

Introduction de Mme Nicole QUESTIAUX, ancienne Ministre, présidente de Section Honoraire au Conseil d'Etat

La mise en condition du politique par les marchés financiers, M. Jacques RIBS, président de Droit et Démocratie

Comment sortir de la nasse ?, M. André CHANDERNAGOR, premier président honoraire de la Cour des Comptes

La démocratie face au délitement du lien social, M. Paul BOUCHET, ancien Bâtonnier, conseiller d'Etat honoraire, président d'honneur ATD Quart-Monde, ancien président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

L'extension des fraudes à la Loi, M. Pierre JOXE, avocat au Barreau de Paris, membre de l'Antenne des mineurs

Conclusion de M. Stéphane HESSEL, *ambassadeur de France*

- Lieu : Palais Bourbon, salle Colbert, 126, rue de l'Université 75007 Paris

- **Contact :** inscription obligatoire, de préférence par courriel: s.bonifassi@lebray.fr
Merci de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité (3 heures validées pour la formation continue obligatoire des avocats)

***** ATELIER « CJC » *****

- 18. - Paris. Samedi 24 mars 2012. 10h - 13h. Atelier philosophique « Crime, Justice des hommes et Christianisme ». 11^{ème} séance.

« Respect du corps, respect de la vie, justice des hommes et religions

Avec Alain Cugno, philosophe

- lieu : à déterminer. Nous sommes à la recherche d'une salle.

Depuis septembre 2010, **l'atelier** une fois tous les deux mois. « L'atelier » est une initiative personnelle d'Alain Cugno, philosophe et de Pierre V. Tournier, démographe, indépendante de toute association, parti, église ou mouvement d'idées. L'atelier est, bien entendu, ouvert à toutes et à tous, sans condition et sans inscription. Participent à cet atelier des personnes de culture catholique, protestante, juive, musulmane, ... croyantes, agnostiques ou athées !

* **Thèmes des séances précédentes** : n°1.« Séance inaugurale » (7/1/10), n°2. « Dialogue autour des 12 mots suivants : « *Crime - infraction - déviance - erreur - faute - mal - perversion - péché / responsabilité - sanction - pardon - rédemption* » (27/3/10), n°3. « La question du mal » (27/9/10), n°4. et n°5. « La loi est-elle péché ? Loin de là ! Mais je n'ai connu le péché que par la Loi » (27/11/10 et 29/1/11), n°6. « Le récit du péché originel en *Genèse 3* » (26/3/11), n°7. « L'affaire Caïn vs Abel » (28/5/11), n°8. « La femme adultère » (24/9/11), n°9 « De quoi Judas s'est-il rendu coupable ? » (26/11/11), n°10 « A propos de ce que la Bible dit de Satan » (28/1/12).

* Contact : pierre-victor.tournier@wanadoo.fr

*** UNION EUROPÉENNE ***

- **19. – Peine de mort en Biélorussie.** Dans une résolution adoptée le 16 février à l'occasion de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg, les députés européens ont condamné le recours à la peine de mort en Biélorussie. Ils demandent aux autorités de ce pays un moratoire sur la peine de mort, en attendant son abrogation. Cette résolution intervient alors que deux opposants pourraient être exécutés prochainement pour des faits supposés de terrorisme, alors que plusieurs organisations de la société civile ont fait part de procès inéquitables, d'enquêtes partiales et d'atteintes aux Droits de l'Homme. La Biélorussie est le dernier pays européen à prononcer et exécuter la peine capitale...

Lire la suite sur ...

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0063+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

- **Eurobaromètre : La corruption en augmentation?** Selon une étude publiée par Eurobaromètre le 15 février, la corruption demeure une préoccupation majeure en Europe. 8% des personnes interrogées indiquent avoir été invitées à verser des pots-de-vin, et 47% estiment que la corruption a augmenté dans leur pays au cours des trois dernières années. Les responsables politiques nationaux et les fonctionnaires chargés des marchés publics sont ceux les plus soupçonnés d'en bénéficier. De manière inquiétante, les deux tiers des personnes interrogées affirment que la corruption est inévitable et qu'elle fait partie de la culture d'entreprise. Cecilia Malmström, Commissaire européenne en charge des affaires intérieures, a déclaré qu'il "est décevant de constater que les résultats concrets de la lutte contre la corruption à travers l'Union européenne demeurent insuffisants" et a appelé les Etats membres à agir rapidement pour lutter contre ce fléau...

Lire la suite sur ...

http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_374_en.pdf

*** FROM CENTRE FOR PRISON STUDIES, LONDON ***

- **20. - Information from Helen Fair, Research Associate, International Centre for Prison Studies, University of Essex, helen.fair@icps.essex.ac.uk**

Vous voulez continuer à recevoir les informations de l'International Centre for Prison Studies : abonnez-vous auprès d'Helen Fair.

Arpenter le Champ Pénal. Directeur de la publication : Pierre V. Tournier, directeur de recherches au CNRS, Centre d'histoire sociale du XXe siècle, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR CNRS 8058.

pierre-victor.tournier@wanadoo.fr

<http://pierre-victortournier.blogspot.com/>

Ma parole est libre, ma plume l'est aussi

Abonnement / Désabonnement

Si vous ne souhaitez plus recevoir cet hebdomadaire, il vous suffit de nous l'indiquer par retour de ce courriel avec la mention "désabonnement" en objet.

Si vous connaissez un-e collègue ou un-e ami-e qui pourrait être intéressé-e par ACP, nous vous remercions de lui transférer ce message afin qu'il - elle - puisse s'abonner.